

GRILLE TARIFAIRE

Sensibilisation à la Langue des Signes Française

Valable à partir du 01/09/2022

Cotisation annuelle

Pour accéder aux sensibilisations, la cotisation annuelle est obligatoire pour l'entreprise. Elle apparaîtra dans le détail de la facture. Sa période de validité est d'un an à compter du jour d'entrée en formation et ouvre droit au statut de membre passif de l'association.	60,00 €
---	---------

Coût pédagogique

Veillez nous contacter pour l'établissement d'un devis adapté à votre situation.

Formation accessible avec un délai de 15 jours avant le début de formation

Association non assujettie à la TVA
Exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511

Document non contractuel